

EB9.R84 Comité d'experts pour la Standardisation biologique: Rapport sur sa cinquième session

I. Le Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du rapport du Comité d'experts pour la Standardisation biologique sur sa cinquième session;⁵³
2. REMERCIE les membres du comité du travail accompli, et
3. AUTORISE la publication du rapport.

II. Considérant que le contact direct entre les centres internationaux de Copenhague et de Londres et les centres nationaux de contrôle établis dans les Etats Membres présente de très grands avantages pour le fonctionnement des centres nationaux;

Considérant que l'établissement de centres régionaux de contrôle pourrait amener des complications superflues et compromettre le travail efficace des centres nationaux de contrôle,

Le Conseil Exécutif

RECOMMANDE de ne créer aucun centre régional de contrôle.

III. Constatant que des progrès considérables ont été accomplis vers l'établissement de préparations-étalons internationales pour les anatoxines diphtériques;

Considérant, en conséquence, qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer cette question à un comité d'experts,

Le Conseil Exécutif

INVITE le Directeur général à ne pas réunir, en 1952, le Comité d'experts de la Standardisation des Anatoxines diphtériques, pour lequel un crédit avait été inscrit au budget.